



Victoire ! L'arrêté interdisant une conférence avec Salah Hamouri à Lyon suspendu

Description

Par l'Agence Média Palestine, le 22 juin 2023

L'arrêté par lequel le maire de la ville de Lyon avait interdit la conférence organisée par le Collectif de Soutien au Peuple Palestinien, prévue ce jeudi avec Salah Hamouri, a été suspendu.

<https://twitter.com/LiberezSalah/status/1671886724472127498>

Ce 22 juin, l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri devait être invité, avec le président d'Amnesty International France, Jean-Claude Samouiller, à une conférence prévue à Lyon afin d'évoquer notamment le harcèlement judiciaire dont il est l'objet de la part d'Israël. La mairie de Lyon avait alors pris un arrêté municipal annulant la conférence, en raison de « risques de troubles à l'ordre public ».

Le Maire de Lyon, [@Gregorydoucet](#) a signé un arrêté d'interdiction de la conférence de Jean-Claude Samouiller et Salah Hamouri organisée le 22 juin, par le collectif Palestine 69 et soutenue par une quinzaine d'associations et partis politiques. pic.twitter.com/MzeAVP3irg

Liberté pour Salah Hamouri (@LiberezSalah) [June 20, 2023](#)

Dans un courrier du 15 juin 2023, la préfète du Rhône, Fabienne Buccio, avait demandé au maire de Lyon d'interdire cette conférence, arguant notamment du fait que les lieux accueillant la conférence étaient destinés à un usage syndical, qualifiant Salah Hamouri de « personnalité controversée », et avançant que la « communauté juive » était choquée et en conséquence l'invitation de ce dernier. Ces arguments sont pourtant démentis par le fait que l'invitation de Salah Hamouri émane d'un syndicat, par l'absence de mesure de restriction contre l'avocat franco-palestinien, et par le fait que de nombreuses organisations juives, à

l'Union Juive Française pour la Paix, soutiennent Salah Hamouri.

La mairie de Lyon est coutumière des interdictions des conférences de Salah Hamouri ; en janvier dernier, une première rencontre avec l'avocat avait dû être annulée par arrêté.

Salah Hamouri a manifesté son incompréhension vis-à-vis de cette décision, la qualifiant de « politique » et « rencontre de la liberté d'expression ».

Les avocats de Salah Hamouri, dont Vincent Brengarth, ont alors introduit un recours en urgence devant le tribunal administratif de Lyon afin de contester cette annulation, et ont obtenu gain de cause. L'arrêté a en effet été suspendu par le tribunal le jour-même de la conférence, qui aura donc bien lieu ce 22 juin à 18h30, à la Bourse du travail de Lyon (205 Place Guichard). Amnesty International France et la Ligue des droits de l'Homme sont intervenus volontairement dans la procédure.

Suite à notre requête, l'arrêté par lequel le maire de la ville de Lyon a interdit la conférence organisée par le Collectif de Soutien au Peuple Palestinien, prévue ce jeudi avec [@salah_hamouri](#) est suspendu

Merci à [@amnestyfrance](#) et [@LDH_Fr](#) pour leurs interventions volontaires !

à Vincent Brengarth (@v_brengarth) [June 22, 2023](#)

Ce n'est pas la première fois qu'une telle décision politique est retoquée par la justice ; le 16 mars 2023, le juge des référés avait dû permettre une conférence de se tenir à Nancy après que le préfet ait tenté de l'empêcher.

Tags

1. conférence
2. Hamouri
3. Lyon
4. maire
5. salah hamouri

date créée
2023/06/22